

# Parc naturel régional du Luberon

ANNEE 2026

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Définition et contenu du rapport d'orientation budgétaire</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Contexte général pour 2026</b>	<b>4</b>
2.1	Contexte économique	4
2.2	Contexte loi de finances 2026	5
<b>3</b>	<b>Contexte financier du Parc</b>	<b>7</b>
3.1	Atterrissage 2025	8
3.2	Axes de travail poursuivis depuis 2024	9
<b>4</b>	<b>Orientations 2026 pour le Parc</b>	<b>10</b>
4.1	Section de fonctionnement -Recettes	10
4.1.1	Sur les recettes statutaires	11
4.1.2	Sur les autres recettes	14
4.1.3	Un besoin en fonds de roulement conséquent	14
4.2	Section de fonctionnement -Dépenses	14
4.2.1	Dépenses de personnel	14
4.2.2	Charges à caractère général	14
4.3	Section d'Investissement - Dette	15
4.4	Section d'Investissement – Recettes	15
4.5	Section d'Investissement – Dépenses	16
4.5.1	Des investissements à poursuivre en 2026	16
<b>5</b>	<b>Conclusion</b>	<b>17</b>

# 1 Définition et contenu du rapport d'orientation budgétaire

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit intervenir dans un délai de 2 mois maximum avant le vote du budget dans le cadre de la nomenclature M57 adoptée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (qui a ajouté un article D. 2312-3 après l'article R. 2312-2 du CGCT), prévoit qu'il doit comporter les informations suivantes :

- 1- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- 2- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le ROB peut intégrer une prospective financière permettant de contextualiser et positionner les orientations budgétaires souhaitées au sein du mandat politique en cours. Il présente notamment les objectifs concernant :

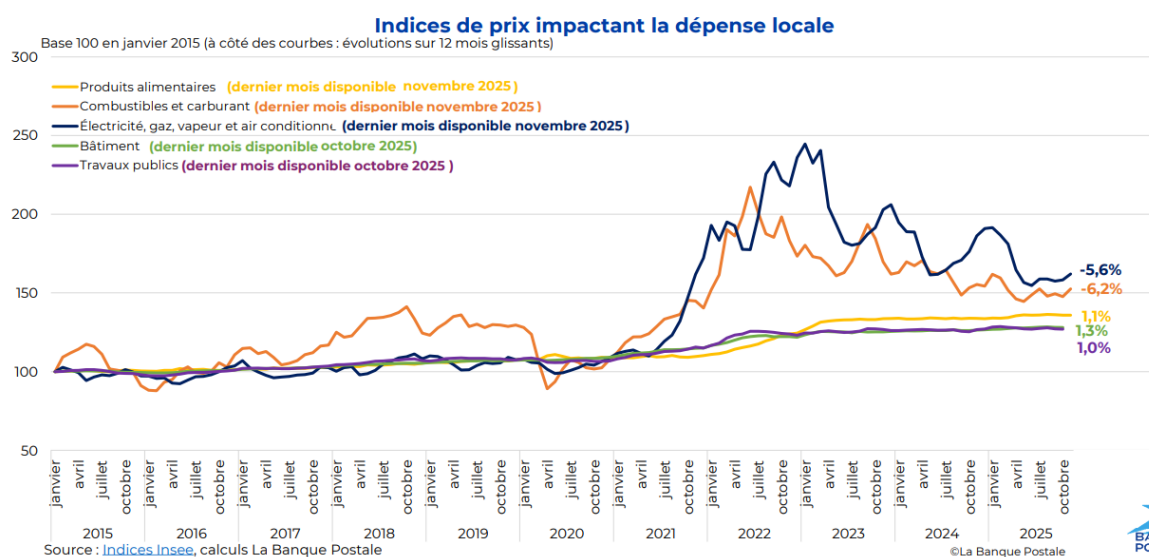
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- Enfin, doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire les informations afférentes à :
  - La structure des effectifs
  - Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature
  - La durée effective du travail dans la communauté
  - L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget
  - La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

Tels sont les éléments ici soumis au débat du Comité Syndical

## 2 Contexte général pour 2026

### 2.1 Contexte économique

Après une forte hausse en 2022 et 2023, notamment concernant les prix des carburants et de l'électricité, l'évolution de l'indice des prix à la consommation a connu un fléchissement en 2024 puis une stabilisation en 2025. Ils ne retrouvent toutefois pas leur niveau d'avant-crise (source : note de conjoncture de La Banque Postale).



Selon les estimations du gouvernement, l'inflation devrait se situer autour de 1,3% en 2026. Dans le même temps, les prévisions de croissance sont estimées à 1%(source : note de conjoncture de La Banque Postale)

#### Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
<a href="#">Insee (déc. 2025)</a>	+0,9%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2025)</a>	+0,9%	+1,0%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025)</a>	+0,7%	+0,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>	+0,8%	+1,0%
<a href="#">FMI (oct. 2025)</a>	+0,7%	+0,9%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2026)</a>	+0,7%	+1,0%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
<a href="#">BCE (déc. 2025)</a>	+1,4%	+1,2%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025)</a>	+1,3%	+1,6%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>	+1,3%	+1,2%
<a href="#">FMI (oct. 2025)</a>	+1,2%	+1,1%

#### Prévisions d'inflation\*

Prévisions annuelles France	2026
<a href="#">Insee (déc. 2025)</a>	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
<a href="#">Banque de France (déc. 2025) - IPCH</a>	+1,3%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025) - IPCH</a>	+1,3%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>	+1,3%
<a href="#">FMI (oct. 2025) - IPCH</a>	+1,5%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2026)</a>	+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2026
<a href="#">BCE (déc. 2025) - IPCH</a>	+1,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025) - IPCH</a>	+1,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2025) - IPCH</a>	+1,9%
<a href="#">FMI (oct. 2025) - IPCH</a>	+1,9%

## 2.2 Contexte loi de finances 2026

### **L'instabilité politique que nous avons connue en 2025 a impacté la préparation du Projet de Loi de Finances.**

Toutefois, l'échec des motions de censure contre le gouvernement Lecornu ont permis d'adopter le budget de l'Etat pour 2026.

A l'occasion du ROB 2025, nous avons fait un focus particulier sur la Dotation de Soutien aux Communes pour les Aménités Rurales (DSCAR), qui avait connu une nouvelle évolution entre 2024 et 2025 (quoique moins forte qu'entre 2023 et 2024). En effet, pour les communes adhérentes du Parc naturel régional du Luberon, cela représentait une enveloppe de 1.012.225€ en 2025 contre 926.901€ en 2024.

A l'occasion du comité syndical du 18 mars 2025, les délégués ont adopté à la majorité une délibération invitant les communes adhérentes qui le souhaitent à contribuer au financement des actions du Parc en lien avec ses missions et sa charte en reversant volontairement une part de 20% de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales qu'elles perçoivent de l'Etat.

En 2024, 8 communes (sur 66 bénéficiaires) avaient délibéré pour reverser 23.160€ au Parc. En 2025, elles étaient 20 (pour le même nombre de bénéficiaires) et ont reversé au Parc la somme de 55.942€. Nous espérons que cette dynamique se poursuivra en 2026 afin de soutenir l'action indispensable du Parc sur le territoire.

Étiquettes de lignes	DSCAR 2024	DSCAR 2025	Evolution 24-25 (valeur)
04012 - AUBENAS-LES-ALPES	6 000,00	6 000,00	0,00
04034 - BRILLANNE	5 724,00	6 282,00	558,00
04045 - CERESTE-EN-LUBERON	19 351,00	21 201,00	1 850,00
04063 - CORBIERES-EN-PROVENCE	11 671,00	12 862,00	1 191,00
04068 - DAUPHIN	7 094,00	7 768,00	674,00
04088 - FORCALQUIER	0,00	0,00	0,00
04104 - LIMANS	14 551,00	15 937,00	1 386,00
04106 - LURS	11 078,00	12 067,00	989,00
04112 - MANOSQUE	0,00	0,00	0,00
04128 - MONTFURON	9 501,00	10 395,00	894,00
04129 - MONTJUSTIN	5 276,00	5 772,00	496,00
04138 - NIOZELLES	5 312,00	5 800,00	488,00
04142 - OPPEDETTE	6 000,00	6 197,00	197,00
04151 - PIERRERUE	5 995,00	6 580,00	585,00
04152 - PIERREVERT	0,00	0,00	0,00
04160 - REILLANNE	23 800,00	26 096,00	2 296,00
04162 - REVEST-DES-BROUSSES	15 504,00	16 973,00	1 469,00
04188 - SAINT-MAIME	5 848,00	6 466,00	618,00
04190 - SAINT-MARTIN-LES-EAUX	5 538,00	6 055,00	517,00
04192 - SAINT-MICHEL- L'OBSERVATOIRE	17 651,00	19 435,00	1 784,00
04197 - SAINTE-TULLE	15 683,00	17 284,00	1 601,00
04206 - SIGONCE	9 843,00	10 779,00	936,00
04227 - VACHERES	16 060,00	17 613,00	1 553,00
04241 - VILLEMUS	5 287,00	5 775,00	488,00
04242 - VILLENEUVE	0,00	0,00	0,00
04245 - VOLX	0,00	0,00	0,00
84002 - ANSOUIS	10 166,00	11 147,00	981,00
84003 - APT	0,00	0,00	0,00
84006 - AURIBEAU	4 430,00	4 844,00	414,00
84009 - BASTIDE-DES-JOURDANS	16 791,00	18 412,00	1 621,00
84010 - BASTIDONNE	5 512,00	6 097,00	585,00
84013 - BEAUMETTES	3 000,00	3 000,00	0,00
84014 - BEAUMONT-DE-PERTUIS	27 447,00	30 032,00	2 585,00
84020 - BONNIEUX	32 941,00	36 057,00	3 116,00
84023 - BUOUX	13 519,00	14 818,00	1 299,00
84024 - CABRIERES-D'AIGUES	11 826,00	12 950,00	1 124,00
84025 - CABRIERES-D'AVIGNON	10 674,00	11 760,00	1 086,00
84026 - CADENET	21 477,00	23 572,00	2 095,00
84032 - CASENEUVE	9 311,00	10 218,00	907,00
84035 - CAVAILLON	0,00	0,00	0,00
84038 - CHEVAL-BLANC	0,00	0,00	0,00
84042 - CUCURON	20 012,00	21 927,00	1 915,00
84047 - GARGAS	0,00	0,00	0,00

84050 - GORDES	31 216,00	34 205,00	2 989,00
84051 - GOULT	13 836,00	15 144,00	1 308,00
84052 - GRAMBOIS	16 307,00	17 839,00	1 532,00
84057 - JOUCAS	4 667,00	5 100,00	433,00
84058 - LACOSTE	7 862,00	8 652,00	790,00
84060 - LAGARDE-D'APT	10 164,00	11 134,00	970,00
84062 - LAGNES	11 117,00	12 287,00	1 170,00
84065 - LAURIS	24 144,00	26 531,00	2 387,00
84066 - LIOUX	19 651,00	21 516,00	1 865,00
84068 - LOURMARIN	17 924,00	19 620,00	1 696,00
84071 - MAUBEC	10 635,00	11 694,00	1 059,00
84073 - MENERBES	23 585,00	25 815,00	2 230,00
84074 - MERINDOL	27 992,00	28 226,00	234,00
84076 - MIRABEAU	22 371,00	24 528,00	2 157,00
84085 - MURS	15 554,00	17 016,00	1 462,00
84086 - OPPEDE	19 864,00	21 768,00	1 904,00
84089 - PERTUIS	0,00	0,00	0,00
84090 - PEYPIN-D'AIGUES	10 709,00	11 717,00	1 008,00
84093 - PUGET	17 356,00	19 056,00	1 700,00
84095 - PUYVERT	7 327,00	8 089,00	762,00
84099 - ROBION	0,00	0,00	0,00
84102 - ROUSSILLON	17 154,00	18 889,00	1 735,00
84103 - RUSTREL	15 221,00	16 686,00	1 465,00
84105 - SAIGNON	11 056,00	12 108,00	1 052,00
84112 - SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	20 285,00	22 208,00	1 923,00
84113 - SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE	4 315,00	4 729,00	414,00
84114 - SAINT-PANTALEON	3 000,00	3 000,00	0,00
84118 - SAINT-SATURNIN-LES-APT	43 444,00	47 702,00	4 258,00
84121 - SANNES	3 000,00	3 000,00	0,00
84128 - SIVERGUES	7 684,00	8 417,00	733,00
84131 - TAILLADES	0,00	0,00	0,00
84133 - TOUR-D'AIGUES	30 278,00	33 204,00	2 926,00
84144 - VIENS	17 914,00	19 646,00	1 732,00
84145 - VILLARS	15 331,00	16 791,00	1 460,00
84147 - VILLELAURE	16 065,00	17 737,00	1 672,00
<b>Total général</b>	<b>926 901,00</b>	<b>1 012 225,00</b>	<b>185 324,00</b>

### 3 Contexte financier du Parc

En 2024, dans un contexte conjoncturel difficile, le Parc a engagé une étude rétrospective et prospective de sa situation financière. En effet, le cadre dans lequel évolue le Parc est particulièrement contraint.

Cette étude a permis de déterminer une feuille de route 2025/2028 ainsi qu'un outil de prospective qui contribuent au pilotage budgétaire du Parc.

### 3.1 Atterrissage 2025

**Les premiers éléments d'analyse qui seront confirmés lors de l'approbation du compte administratif 2025, permettent les constats ci-après.**

**Une situation financière qui confirme la consolidation entamée en 2024:**

Grâce à une **politique volontaire en matière recouvrement de recettes** et avec la collaboration précieuse du Service de Gestion Comptable de Pertuis, **les recettes liées aux participations et dotations ont fortement progressé entre 2023 et 2024**. Cette forte progression était liée à un travail pour rattraper un retard dans la perception des recettes. En 2025, nous assistons plutôt à une stabilisation, ce qui montre que nous avons recouvré en 2024 quasiment toutes les recettes attendues pour les années passées.

	2024	2025	Var 24/25 (€)	Var 24/25 (%)
TOTAL dotations et participations	4.245.406€	4.267.991€	22.585€	0,32%

En 2025, les recettes de fonctionnement se stabilisent. Dans le même temps, les dépenses sont en baisse. Cela s'explique à la fois par les économies réalisées dans le cadre de plan d'action mis en place en 2024, mais également par un report de certains projets en 2026.

	2024	2025	Var 24/25 (€)	Var 24/25 (%)
Recettes de gestion courante	4.634.922€	4.658.195€	23.273€	0,5%
Dépenses de gestion courante	4.782.837€	4.423.780€	-359.683€	-7,5%
Epargne de gestion courante	-98.577€	234.415€	332.992€	






Il en résulte une nette amélioration de l'épargne de gestion courante du Parc, qui retrouve un niveau qui se rapproche de celui de 2023. L'enjeu consiste maintenant à soutenir les efforts pour maintenir et améliorer cette épargne.

Par ailleurs, nous avons également réussi à traverser l'ensemble de l'année 2025 sans recourir à la ligne de trésorerie. Nous avons même placé l'emprunt contracté pour financer une partie du projet de réhabilitation du Château, ce qui a généré des intérêts de près de 19.000€






En 2024, nous nous étions engagés à travailler sur plusieurs axes visant à accroître le rayonnement et l'attractivité du Parc et à aller vers un assainissement de sa situation financière :

## 3.2 Axes de travail poursuivis depuis 2024

### Axe 1 - Sacraliser la CAF entre 300 et 400 K€ soit environ une amélioration de 250/300K€





	▪ Maîtrise du 011 – recherche de marge de manœuvre financière
	▪ Pilotage de la masse salariale (012) – limiter les recrutements, anticiper les départs (approche GPEEC), mutualiser le personnel - Non remplacement systématique des départs
	▪ Recherche active d'autres financements externes
	▪ Développement des recettes propres
	▪ Optimiser la gestion patrimoniale du Parc

### Axe 2 : Mettre en œuvre un véritable pilotage de la masse salariale (Volet RH)

	▪ Approche GPEEC – Mutualisation, redéploiement du personnel
	▪ Sécurisation des process (Missions en tension et missions bien dotées )
	▪ Suivi et évaluation des actions – mise en place de KPI
	▪ Optimisation des outils (SIRH, Finance, comptabilité analytique)
	▪ Optimisation des moyens et des équipements (Thomassine, château)

### Axe 3 : Prioriser les actions et investissements à mener

CAF : Capacité d'Autofinancement

	▪ Analyse PPI en lien avec la soutenabilité financière
	▪ Lancement d'un AMI pour le projet château
	▪ Activité déployée autour de l'occupation des locaux du Parc et rationalisation
	▪ Outil d'aide à la décision multicritère (démarche RSE) en lien avec le renouvellement de la charte

GPEEC : Gestion Prévisionnelle de l'Emploi, des Effectifs et des Compétences

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

KPI : Key Performance Indicator = indicateur de performance

Un certain nombre d'actions ont été menées en lien avec ces axes, et elles ont commencé à produire des effets dès 2025.

En effet, dès 2024, nous avons travaillé sur :

- L'amélioration de nos recettes, avec la négociation de l'augmentation des cotisations menée avec la Région Sud, les départements du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence ainsi que les EPCI du territoire. Ainsi, à partir de 2026, les cotisations statutaires progresseront de 150.000€.
- Le vote d'une délibération permettant au Parc de solliciter les communes adhérentes afin qu'elles nous reversent une part de 20% de leur dotation de soutien aux aménités rurales pour financer des actions du Parc que nous ne pouvons plus assumer seul aujourd'hui.
- La mise en place de stratégies en matière de ressources humaines pour mieux maîtriser notre masse salariale (non remplacement de certains départs, redéploiement de missions, etc.), des stratégies qui produisent des effets dès l'exercice 2025

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2026, nous poursuivons ce travail sur plusieurs axes :

- Annulation/report de dépenses/actions
- Internalisation de prestations
- Réduction des frais généraux de fonctionnement
- Optimisation du financement des actions
- Vente de patrimoine immobilier
- Maîtrise de la masse salariale

Par ailleurs, nous allons de nouveau proposer une délibération au Comité Syndical du 14 avril afin de solliciter à nouveau les communes adhérentes concernant la Dotation de Soutien aux Communes pour les Aménités Rurales.

Ce point est important car il soulève une question essentielle qui est celle de la solidarité des communes avec le Parc et du soutien qu'elles apportent à des actions que nous menons dans l'intérêt du territoire.

## 4 Orientations 2026 pour le Parc

### 4.1 Section de fonctionnement -Recettes

« Au niveau financier, les PNR ont dû faire face à une baisse de leurs financements statutaires et doivent adapter le niveau de leurs charges mais ils doivent également faire face à une allocation des moyens hétérogène et à une absence de visibilité sur l'évolution de leurs ressources à moyen terme ».

« S'agissant des modalités de financement, les syndicats mixtes de gestion des PNR sont financés essentiellement par des contributions publiques en provenance de leurs membres. Ils ne lèvent pas de fiscalité propre. Ce système de financement, qui est propre aux syndicats mixtes, entraîne une dépendance du syndicat vis-à-vis de ses membres. D'autre part, les chartes ne comprennent aucun élément chiffré sur les projets et sur les contributions aux syndicats mixtes. Les contributions des membres ne sont pas fixées dans les chartes. Dès lors, les PNR disposent d'une visibilité très réduite de leurs finances à moyen terme, ce qui constitue une réelle difficulté pour la gestion et l'organisation du syndicat et, surtout, pour la mise en œuvre de leurs actions. »\*

« Les PNR disposent ainsi de ressources de différentes natures :

- des cotisations statutaires versées par les adhérents selon des règles prévues dans les statuts de chaque syndicat de gestion de PNR ; obligatoires, elles alimentent le budget de fonctionnement du Parc et sont libres d'emploi ;
- des financements pour ses programmes d'actions, issus de conventions conclues avec la région et certains départements et agence de l'Etat, qui lui permettent d'accéder à des ressources destinées à financer des actions de mise en œuvre de la charte, soit en fonctionnement, soit en investissement ; ils ne sont pas pérennes ;
- des financements issus de programmes européens, qui lui apportent des recettes complémentaires destinées exclusivement à la mise en œuvre de ces programmes ;
- d'autres recettes existent (mécénat, recettes issues de régies) mais elles sont marginales en volume.

Enfin, l'Etat attribue une subvention annuelle de 130 000 € par PNR »\*

*\*Extraits de l'enquête régionale « les Parcs naturels régionaux en Auvergne Rhône-Alpes » menée en 2022 par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône Alpes.*

Depuis cette enquête, l'Etat a revalorisé cette subvention annuelle à hauteur de 150 000€ pour l'ensemble des Parcs (166 500€ pour le Luberon en 2026, un montant qui diminuera chaque année jusqu'à atteindre 150 000€).

#### 4.1.1 Sur les recettes statutaires

Les cotisations de la Région (1 392 286 € en 2026 contre 1 312 286€ en 2025) et des départements des Alpes de Haute-Provence (94 551 € en 2026 contre 84 551€ en 2025) et de Vaucluse (443 932 € en 2026 contre 414 890€ en 2025) sont revalorisées à l'occasion du renouvellement de la Charte du Parc.

Les participations communales et intercommunales sont calculées au prorata du nombre d'habitants pris en compte pour le calcul de la DGF selon les modalités prévues par l'article L2334-2 du CGCT. La contribution est fixée à 2.96 (base 2020) réévaluée chaque année par application du taux de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac (série ensemble des ménages -France entière) constaté durant l'année précédente.

Considérant que le taux de l'indice INSEE de l'année 2020 ayant déterminé le montant de la cotisation à 2.96 €/ an était de 103.98. **Le montant de la cotisation par habitant pour l'année 2026 s'élève à 3,41 € par habitant** (selon la valeur du dernier indice INSEE publié – décembre 2025).

Au regard de la populations légale des communes en vigueur, **le montant total des participations communales au budget du Parc naturel régional du Luberon pour l'année 2026 s'élève à 632 691 €**

Le montant des participations intercommunales s'élève à 50.000 €. En effet, les EPCI ont également accepté d'augmenter le coût de leur adhésion au Parc afin de soutenir notre action.

DEPARTEMENT	COMMUNE	NB HAB	COTISATION 2026
84	ANSOUIS	1 086	3 702
84	APT	10 359	35 316
04	AUBENAS-LES-ALPES	91	310
84	AURIBEAU	68	232

84	BEAUMONT-DE- PERTUIS	1 161	3 958
84	BONNIEUX	1 226	4 180
84	BUOUX	107	365
84	CABRIERES D'AIGUES	960	3 273
84	CABRIERES- D'AVIGNON	1 726	5 884
84	CADENET	4 441	15 140
84	CASENEUVE	536	1 827
84	CAVAILLON	25 991	88 609
04	CERESTE-EN- LUBERON	1 248	4 255
84	CHEVAL-BLANC	4 442	15 144
04	CORBIERES	1 322	4 507
84	CUCURON	1 919	6 542
04	DAUPHIN	851	2 901
04	FORCALQUIER	5 309	18 099
84	GARGAS	3 089	10 531
84	GORDES	1 693	5 772
84	GOULT	1 069	3 644
84	GRAMBOIS	1 261	4 299
84	JOUCAS	350	1 193
84	LA BASTIDE-DES- JOURDANS	1 868	6 368
84	LA BASTIDONNE	942	3 211
04	LA BRILLANNE	1 138	3 880
84	LA MOTTE D'AIGUES	1 472	5 018
84	LA TOUR D'AIGUES	4 517	15 399
84	LACOSTE	472	1 609
84	LAGARDE D'APT	31	106
84	LAGNES	1 776	6 055
84	LAURIS	3 990	13 603
84	LES BEAUMETTES	318	1 084
84	LES TAILLADES	2 086	7 112
04	LIMANS	396	1 350
84	LIoux	292	995
84	LOURMARIN	1 044	3 559
04	LURS	395	1 347
04	MANOSQUE	23 349	79 602
84	MAUBEC	1 949	6 645
84	MENERBES	981	3 344
84	MERINDOL	2 321	7 913
84	MIRABEAU	1 484	5 059
04	MONTFURON	226	770
04	MONTJUSTIN	54	184
84	MURS	381	1 299

04	NIOZELLES	280	955
84	OPPEDE	1 315	4 483
84	OPPEDETTE	44	150
84	PERTUIS	19 817	67 560
84	PEYPIN D'AIGUES	678	2 311
04	PIERRERUE	543	1 851
04	PIERREVERT	4 055	13 824
84	PUGET	917	3 126
84	PUYVERT	883	3 010
04	REILLANNE	1 764	6 014
04	REVEST DU BION	492	1 677
04	REVEST-DES-BROUSSES	271	924
84	ROBION	4 906	16 726
84	ROUSSILLON	1 353	4 613
84	RUSTREL	687	2 342
84	SAIGNON	941	3 208
04	SAINTE-TULLE	3 642	12 416
04	SAINT-MAIME	940	3 205
84	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	696	2 373
84	SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE	829	2 826
04	SAINT-MARTIN-LES-EAUX	120	409
04	SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE	1 344	4 582
84	SAINT-PANTALEON	224	764
84	SAINT-SATURNIN-LES-APT	3 078	10 494
84	SANNES	290	989
04	SIGONCE	426	1 452
84	SIVERGUES	43	147
04	VACHERES	335	1 142
84	VIENS	641	2 185
84	VILLARS	798	2 721
84	VILLELAURE	3 479	11 861
04	VILLEMUS	194	661
04	VILLENEUVE	4 452	15 178
04	VOLX	3 319	11 315
<b>TOTAL</b>		<b>174 047</b>	<b>632 691</b>

### 4.1.2 Sur les autres recettes

Outre les recettes statutaires, le Parc du Luberon peut également compter sur d'autres sources de financement pour mener ses actions, parmi lesquelles :

- La recette de l'Etat liée à la gestion de la Réserve naturelle géologique
- Les subventions versées dans le cadre des appels à projet
- Les recettes obtenues pour les services directs aux adhérents (AMO, SEDEL, etc.). Celles-ci continueront d'ailleurs d'être optimisées avec la mise à jour des tarifs existants et la création de nouveaux.

### 4.1.3 Un besoin en fonds de roulement conséquent

Dans la grande majorité des cas, les crédits obtenus par le Parc via les conventions conclues avec les partenaires ne donnent lieu au versement de la somme attendue pour le financement de l'action qu'après réalisation. Le Parc est donc dans l'obligation d'avancer les sommes pour la réalisation des actions.

Il procède ensuite à des remontées de dépenses (acomptes et solde) auprès des divers financeurs pour se faire rembourser les dépenses liées à l'action (en dépense de personnel ou de prestation de service).

Le besoin en fonds de roulement, qui correspond aux crédits dont le Parc a besoin en permanence pour financer son exploitation et avancer les frais, est donc extrêmement important car les décalages de trésorerie entre les dépenses et les recettes se comptent parfois en années.

## 4.2 Section de fonctionnement -Dépenses

Les charges de fonctionnement se répartissent entre frais de fonctionnement et frais du programme d'actions qui évoluent chaque année en fonction des besoins et des appels à projet auxquels le Parc répond.

### 4.2.1 Dépenses de personnel

Le budget 2025 prévoyait une dépense de 3 077 067 €, une somme qui correspondait au coût réel des postes pour une quotité de travail donnée.

En 2026, tous les postes sont budgétés à 100%. Ce qui ne signifie pas, bien entendu, qu'ils seront pourvus à cette hauteur. Nous continuons en effet de travailler sur l'ensemble de notre plan d'actions, incluant l'optimisation de notre masse salariale.

**Le budget est estimé à environ 3 115 000 €.**

### 4.2.2 Charges à caractère général

**Elles comprennent à la fois les frais de fonctionnement général du Parc** (fluides, carburant, déplacements, nettoyage, communication, assurances...) ainsi que **les charges liées à la mise en œuvre du programme d'actions** proposé pour 2026.

## 4.3 Section d'Investissement - Dette

Jusqu'en 2024, le Parc était dans une dynamique de réduction de sa dette, jusqu'à atteindre un total de capital restant dû de 266 850€ au 31/12/2024.

Cependant, un emprunt de 1 985 245€ a été contracté cette année-là auprès de la Banque des Territoires pour financer une partie des travaux de rénovation du Château de l'Environnement. Conclu dans des conditions financières intéressantes pour le Parc (Taux Livret A + 0.4 et différé de remboursement du capital de 5 ans), il a été mobilisé en 2025. Le remboursement des intérêts a donc commencé à cette date-là, au prorata temporis (soit 11 280€ en 2025). En raison de la baisse du taux du livret A (1.5% au 01/02/2026 contre 1.7% au 01/08/2025)), le montant des intérêts devrait baisser une nouvelle fois et descendre en dessous de 40 000€. Il pourrait néanmoins être réévalué en août 2026. Par précaution, nous prévoyons de conserver le taux actuel, qui sera révisé le cas échéant. En 2026 et 2027, l'annuité globale se situera autour de 76 000€ ; elle descendra un peu en dessous de 55 000€ en 2028 et 2029, puis remontera à 115 500€ en 2030 avec le début du remboursement du capital de l'emprunt Château.

Soldé	N°	Objet	Capital initial	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	E1	CONSOLIDATION EMPRUNT	194 000,00	18 390,78	18 534,75								
	E2	TRAVAUX LOGEMENT GAR	68 562,42	7 003,94	7 109,00								
	E3	TRAVAUX BIODIVERSITE T	246 000,00	17 877,43	17 877,43	17 877,43	17 877,43	17 877,43					
	E4	CONSOLIDATION EMPRUNT	246 000,00	20 504,63	20 504,63	20 504,63	20 504,63	20 504,63	20 504,63	20 504,63			
	E5	TRAVAUX SECURITE BUOU	56 003,00	5 259,06	5 259,06	2 629,53							
	E6	REFINANCEMENT DE 2 PR	871 273,70	79 943,31									
	E7	FINANCEMENTS 2006 (sold)	443 774,39	47 038,53	47 038,53								
	E9	FINANCEMENT ACQUISITI	200 000,00	11 926,39	11 825,00	14 309,03	14 066,67	13 802,08	13 548,61	13 295,14	13 050,00	12 788,19	12 534,72
	E13	Financement des travaux de	1 985 245,00					1 370,63	41 690,15	41 690,15	41 690,15	41 690,15	102 882,77
Total du Budget Parc Naturel			4 310 858,51	207 944,07	128 148,40	55 320,62	52 448,73	53 554,77	75 743,39	75 489,92	54 740,15	54 478,34	115 417,49

Soldé	N°	Objet	Capital initial	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	E1	CONSOLIDATION EMPRUNT	194 000,00	16 952,76	17 800,22								
	E2	TRAVAUX LOGEMENT GAR	68 562,42	6 169,07	6 675,24								
	E3	TRAVAUX BIODIVERSITE T	246 000,00	14 793,25	15 364,27	15 957,33	16 573,28	17 212,89					
	E4	CONSOLIDATION EMPRUNT	246 000,00	14 777,91	15 485,77	16 227,54	17 004,84	17 819,37	18 672,92	19 567,46			
	E5	TRAVAUX SECURITE BUOU	56 003,00	4 733,27	4 960,29	2 568,57							
	E6	REFINANCEMENT DE 2 PR	871 273,70	79 943,31									
	E7	FINANCEMENTS 2006 (sold)	443 774,39	43 565,13	45 268,55								
	E9	FINANCEMENT ACQUISITI	200 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	E13	Financement des travaux de	1 985 245,00										61 192,62
Total du Budget Parc Naturel			4 310 858,51	190 934,70	115 554,34	44 753,44	43 578,12	45 032,26	28 672,92	29 567,46	10 000,00	10 000,00	71 192,62

Soldé	N°	Objet	Capital initial	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	E1	CONSOLIDATION EMPRUNT	194 000,00	1 438,02	734,53								
	E2	TRAVAUX LOGEMENT GAR	68 562,42	834,87	433,76								
	E3	TRAVAUX BIODIVERSITE T	246 000,00	3 084,18	2 513,16	1 920,10	1 304,15	664,54					
	E4	CONSOLIDATION EMPRUNT	246 000,00	5 726,72	5 018,86	4 277,09	3 499,79	2 685,26	1 831,71	937,17			
	E5	TRAVAUX SECURITE BUOU	56 003,00	525,79	298,77	60,96							
	E6	REFINANCEMENT DE 2 PR	871 273,70										
	E7	FINANCEMENTS 2006 (sold)	443 774,39	3 473,40	1 769,98								
	E9	FINANCEMENT ACQUISITI	200 000,00	1 926,39	1 825,00	4 309,03	4 066,67	3 802,08	3 548,61	3 295,14	3 050,00	2 788,19	2 534,72
	E13	Financement des travaux de	1 985 245,00					11 279,00	41 690,15	41 690,15	41 690,15	41 690,15	41 690,15
Total du Budget Parc Naturel			4 310 858,51	17 009,37	12 594,06	10 567,18	8 870,61	18 430,88	47 070,47	45 922,46	44 740,15	44 478,34	44 224,87

## 4.4 Section d'Investissement – Recettes

Les recettes d'investissement sont constituées uniquement des subventions d'investissement, du FCTVA, des dotations aux amortissements et des crédits que le Parc affecte du fonctionnement à l'investissement.

Le FCTVA perçu en année N est calculé sur la base des investissements réalisés en année N-2. Ce qui fait qu'il est assez réduit depuis quelques années en raison des faibles investissements réalisés. Cependant, avec la reprise des travaux au Château de l'environnement, le FCTVA devrait augmenter dans les prochaines années.

## 4.5 Section d'Investissement – Dépenses

### 4.5.1 Des investissements à poursuivre en 2026

#### ➤ Poursuite des travaux de rénovation du Château de l'environnement à Buoux

En 2025, les travaux autour de l'Aile XVIIIe (finalisation de l'aménagement intérieur) ont repris. Il en est de même pour les travaux préparatoires à la réalisation de la grande salle polyvalente et à la reprise de l'assainissement.



En 2025, le Parc a également lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour tester le projet d'exploitation du Château de l'environnement. Cet AMI a permis d'affiner le projet d'aménagement et d'exploitation (tout en restant dans l'enveloppe définie).

Aujourd'hui, nous pouvons dire que le projet a suscité l'intérêt d'opérateurs. Cela nous encourage à poursuivre dans cette voie. Bien sûr, cela ne présage pas des décisions qui pourraient être prises par le comité syndical après son renouvellement partiel à l'occasion des élections municipales. Mais nous devons néanmoins nous féliciter de voir que le projet de réhabilitation complète que nous développons depuis plusieurs années nous permettra, une fois les travaux achevés de trouver un opérateur privé pour l'exploiter.

L'ambition reste la même : l'ouverture au public, notamment au jeune public pour de l'éducation à l'environnement. Mais également le développement d'activités de restauration ou encore d'accueil de séminaires, afin de faire vivre ce lieu qui est un formidable outil pour notre territoire.

#### ➤ Aménagement de la dalle à empreinte de Saignon



Après une interruption de quelques mois en 2025 (due en particulier à des problèmes d'approvisionnement en matières premières pour l'entreprise chargée des travaux), le chantier de protection de la dalle devrait être achevé à l'automne 2026



L'aménagement consiste à créer un parking paysager et à clôturer le site pour le sécuriser tout en permettant de l'observer de l'extérieur.

La halle photovoltaïque sera construite parallèlement par Soleil du Sud.

## 5 Conclusion

Après les efforts engagés en 2024, la situation à la fin de l'année 2025 s'est considérablement améliorée. Elle reste néanmoins fragile et nous devons poursuivre dans cette voie. Une voie qui n'est pas celle de la rigueur mais qui nous conduit à continuer de questionner notre fonctionnement et prioriser les missions qui sont les nôtres.

Notre objectif n'a pas changé : redonner au Parc du Luberon les moyens de mener son action au service du territoire. Ce qui passe par la recherche et le maintien d'une capacité d'autofinancement autour de 400 K€. Celle-ci s'est déjà améliorée et nous devons poursuivre nos efforts pour atteindre notre objectif.

Pour cela, nous continuons d'appliquer la méthode qui a fait ses preuves en 2025 en travaillant sur les 4 pistes proposées par le cabinet Grant-Thornton :

- L'augmentation des cotisations (à l'occasion du renouvellement de la charte)
- La rationalisation des dépenses de fonctionnement
- L'optimisation du financement des actions
- La maîtrise de la masse salariale